

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

N° AS421

AMENDEMENT

présenté par

M. Guedj, M. Simion, Mme Froger, Mme Karamanli, Mme Santiago, M. Aviragnet, Mme Bellay,
M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard, M. Houlié et Mme Runel

ARTICLE 8 SEXIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.